ART. 5 N° 191

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 191

présenté par M. Eckert

ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« programme »

les mots:

« mission et programmes ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.